



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 115262

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'effondrement du nombre de reçus au Capes. Ainsi, les résultats aux Capes externes, rendus publics le 11 juillet dernier, montrent un nombre très important de postes non pourvus faute de candidats, en tout presque 1 000. Cette donnée interroge sur le métier d'enseignant rendu de plus en plus difficile du fait, notamment, des suppressions de postes dans l'éducation nationale. Cela pose également la question de la manière dont le Gouvernement procédera pour combler ce manque. Des recrutements de vacataires, dont les derniers exemples ont scandalisé un grand nombre de nos concitoyens, sont à craindre. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de rendre le métier d'enseignant plus attractif et de combler les 1 000 postes non-pourvus après les résultats des Capes externes.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants du second degré s'effectue dans le cadre de concours nationaux dont les volumes sont déterminés annuellement dans le respect des emplois votés en loi de finances. Ces volumes sont fonction de plusieurs facteurs tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles réformes pédagogiques. Pour la session 2011, effectivement, près de 1 000 postes ne seront pas pourvus faute de candidats satisfaisant aux exigences requises. Toutefois, cette constatation ne permet pas de tirer des conclusions sur les difficultés du métier d'enseignant. En effet, seuls quelques concours externes du CAPES dont ceux de mathématiques, lettres modernes et anglais, sont concernés. Les autres concours du CAPES et de l'agrégation et les concours internes ont eu un nombre de candidats présents et d'admis très satisfaisant par rapport au nombre de postes proposés. Depuis plusieurs années, en mathématiques notamment, le nombre de candidats diminue. Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés : la demande du marché du travail vient concurrencer les propositions d'emplois de l'éducation nationale ; pour la session 2011, le phénomène a été amplifié par le changement de calendrier d'organisation des concours dû à la réforme du recrutement des enseignants puisque deux sessions de concours ont eu lieu sur la même année civile, ce qui signifie que l'on a dû puiser dans le même vivier de candidats ; enfin, l'élévation du niveau de diplôme requis pour postuler a entraîné une baisse quantitative de ce même vivier, puisqu'il y a 530 000 étudiants inscrits en master pour 850 000 en licence. Enfin, il convient de souligner que le nombre de postes offerts à la session 2011 des concours de recrutement des enseignants a été « surcalibré » de manière à susciter des candidatures pour ne pas avoir à diminuer le niveau d'exigence. Dans l'hypothèse où apparaîtraient en cours d'année scolaire des besoins supplémentaires d'enseignants, notamment en mathématiques, la refonte de la filière STI dans le cadre de la réforme du lycée libérera des enseignants susceptibles d'exercer en mathématiques. La mobilité interne accompagnée des actions de formation nécessaires sera favorisée. Enfin, les contractuels ayant donné satisfaction dans les années antérieures se verront proposer de nouveaux contrats dans la limite des besoins d'enseignement à satisfaire. Les agents contractuels exercent des missions d'enseignement comparables à celles assurées par les professeurs titulaires. Leur recrutement est assuré par les rectorats et répond à des critères de qualité, afin d'assurer l'homogénéité de l'enseignement sur tout le

territoire. En outre, pour la session 2012, 69 351 candidats se sont inscrits pour 8 600 postes proposés aux concours externes du second degré. Les inscriptions à l'agrégation externe ont progressé de 11,3 % et celles au CAPES externe de 5,3 %. Ces résultats montrent qu'il n'y a pas de désaffection des étudiants pour les concours de recrutement des enseignants. Ils garantissent un taux de couverture satisfaisant des postes offerts aux concours et apportent l'assurance d'un recrutement de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115262

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7974

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 62